



## AC4

*Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat,  
prescrite le 31 janvier 2018, arrêtée le 16 mars 2023*

**DOSSIER APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, le 11 avril 2024**

## NOTE

La servitude AC4 concerne des territoires voisins :

- ZPPAUP de Faymoreau
- ZPPAUP du bourg de Vouvant et de la vallée de La Mère